SPW

Service public de Wallonie

CONTRÔLE DES BUDGETS ET DES COMPTES DES ETABLISSEMENTS CULTUELS

Thibaut MATERNE, Directeur du SE de NAMUR – DGO 5

SIEGE DE LA MATIERE

CDLD – article L3111-1 à L3115-2 ; L3161-1 à L 3162-3

Le Décret impérial du 30 décembre 1809

La loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes

La circulaire du 12 décembre 2014

REFORME DE LA TUTELLE ➡ SIMPLIFICATION

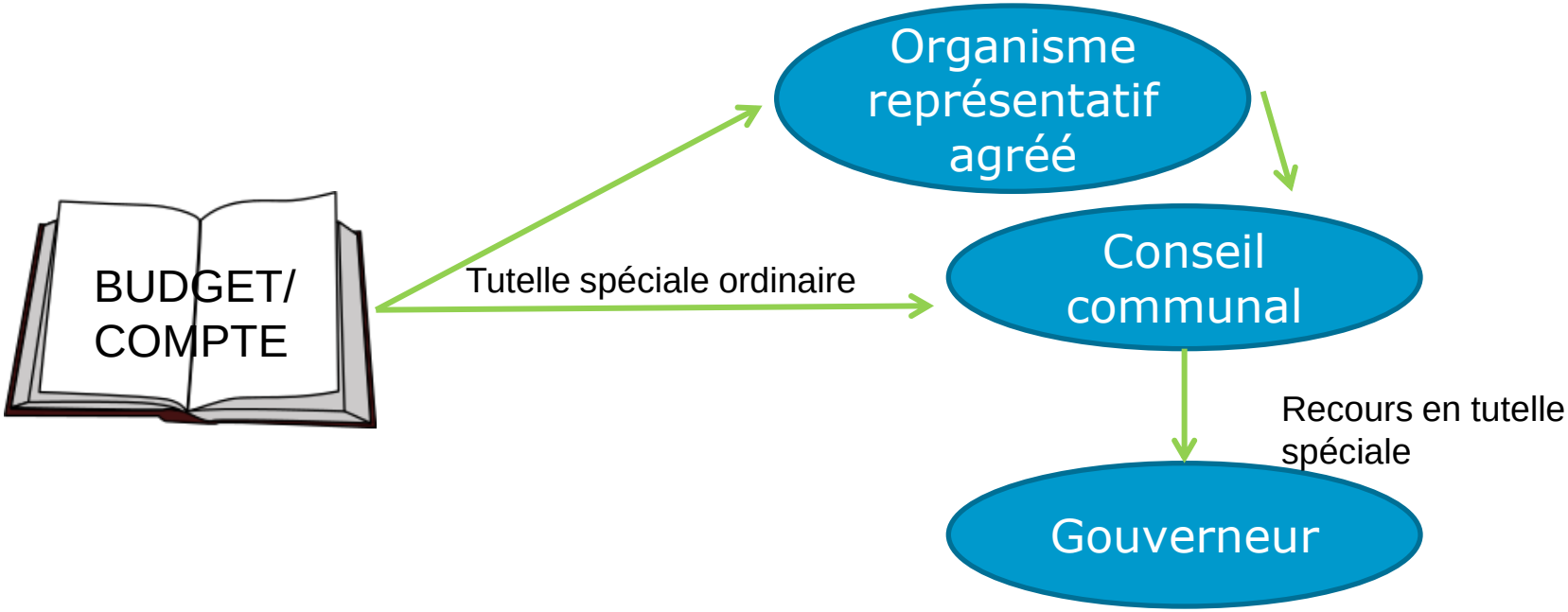

= CPAS **sans le circuit vers l'organisme représentatif agréé**

REFORME DE LA TUTELLE ➡ SIMPLIFICATION

Un cas particulier, la fabrique « pluricommunale » …

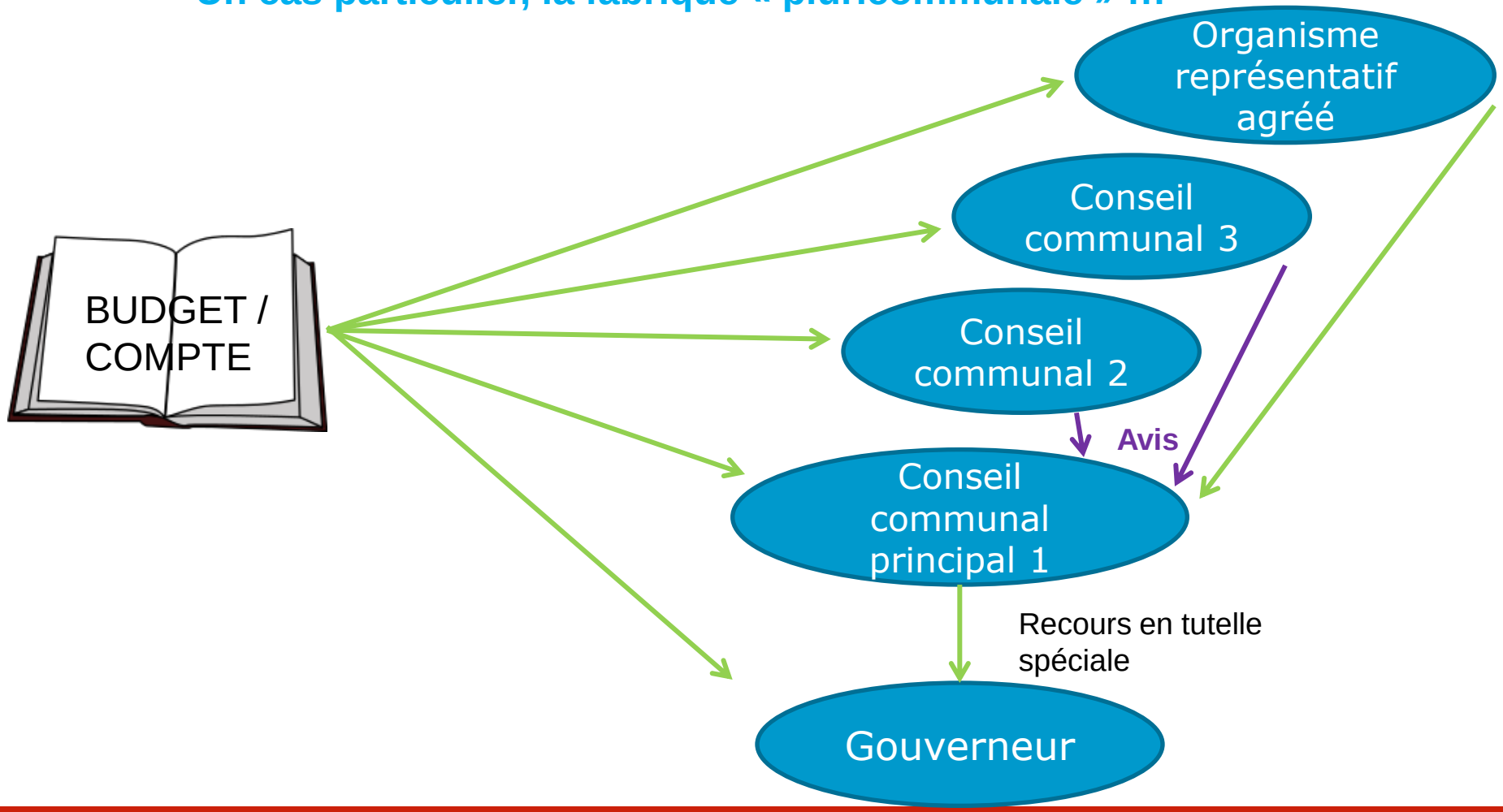

REFORME DE LA TUTELLE ➡ SIMPLIFICATION

Un cas particulier, la fabrique « pluricommunale » …

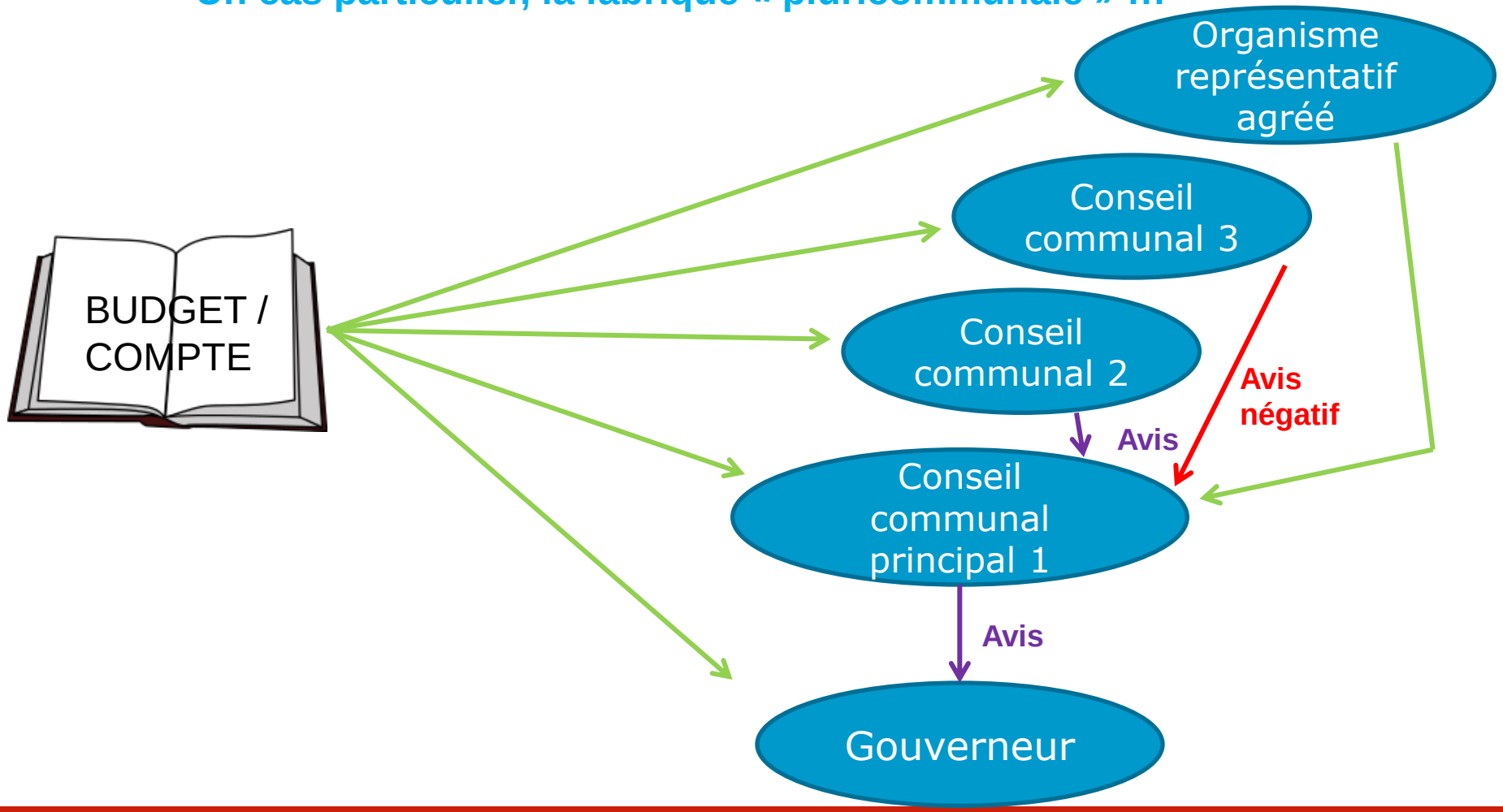

CONTRÔLES SUR LE BUDGET

Préambule : on « oublie » le chapitre 1 des dépenses

DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DÉPENSES 1	Sommes portées au compte de 2009 2	Crédits alloués au budget de 2011 par la Fabrique 3	Crédits modifiés par le chef diocésain 4	C.P	Observations 6
CHAPITRE I					
Dépenses relatives à la célébration du culte arrêtées par l'Evêque					
Objets de consommation					
1. Pain d'autel		85,00			
2. Vin		90,00			
3. Cire, encens et chandelles	184,40	260,00			
4. Huile pour lampe ardente	49,51	100,00			
5. Eclairage	352,88	500,00			
6. Autres 6a. Combustible chauffage	2 297,33	2 000,00			
6b. Eau	160,87	200,00			
6c. Saintes huiles					
6d.					
Entretien du mobilier					
7. Entretien des ornements et vases sacrés		100,00			
8. Entretien des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie	147,00	1 000,00			
9. Blanchissage et raccommodage du linge		200,00			
10. Nettoiement de l'église (produits)		160,00			
11. Autres 11a. Documents épiscopaux	8,00	8,00			
11b. Revue diocésaine de Namur	25,00	25,00		30,00	
11c. Guide du fabricien	8,00	8,00			
11d.					
Autres frais nécessaires à la célébration du culte					
12. Achat d'ornements et vases sacrés ordinaires	476,50				
13. Achat de meubles et ustensiles sacrés ordinaires					
14. Achat de linge d'autel ordinaire					
15. Achat de livres liturgiques ordinaires	146,80	150,00			
TOTAL des dépenses arrêtées par l'Evêque	**3 856,29**	**5 886,00**	-2941,00		
CHAPITRE II					
Dépenses soumises à l'approbation de l'Evêque et de la Députation permanente					
I - DÉPENSES ORDINAIRES					
Gages et traitements					
16. Traitement brut du clerc					
17. Traitement brut du sacristain	5 703,96	6 261,75			
18. Traitement brut des chantres					
19. Traitement brut de l'organiste	4 090,80	3 793,74			
20. Traitement brut du souffleur					
21. Traitement des enfants de choeur					
22. Traitement brut des sonneurs					
23. Traitement brut du porte-croix					
24. Traitement brut du bedeau					
25. Charges de la nettoyeuse ALE					
26. Traitement brut de la nettoyeuse					
REPORT des dépenses ordinaires, Chapitre II	**9 794,76**	**10 055,49**			

- 4 -

Fabrique 4.01.4

Ces dépenses sont de la compétence exclusive de l'organisme représentatif agréé.

CONTRÔLES SUR LE BUDGET

1) Le dossier est-il complet ? – Point de départ du délai –

- un tableau explicatif sommaire (éventuellement intégré dans le budget) des prévisions budgétaires figurant dans le budget ou la modification budgétaire
- un tableau prévisionnel de l'évolution des charges salariales (par exemple, tableau fourni par le secrétariat social)
- un état détaillé de la situation patrimoniale (patrimoine financier, patrimoine immobilier –le dossier titre-,...)
- un tableau des voies et moyens (pour le financement des dépenses extraordinaires)
- le cas échéant, un relevé des funérailles, mariages et autres célébrations cultuelles privées prévues avec, s'il existe, le document de l'organe représentatif du culte précisant la tarification à appliquer pour ces célébrations cultuelles privées

CONTRÔLES SUR LE BUDGET

1) Le dossier est-il complet ? – Point de départ du délai –

Sans oublier le budget lui-même…

… daté et signé

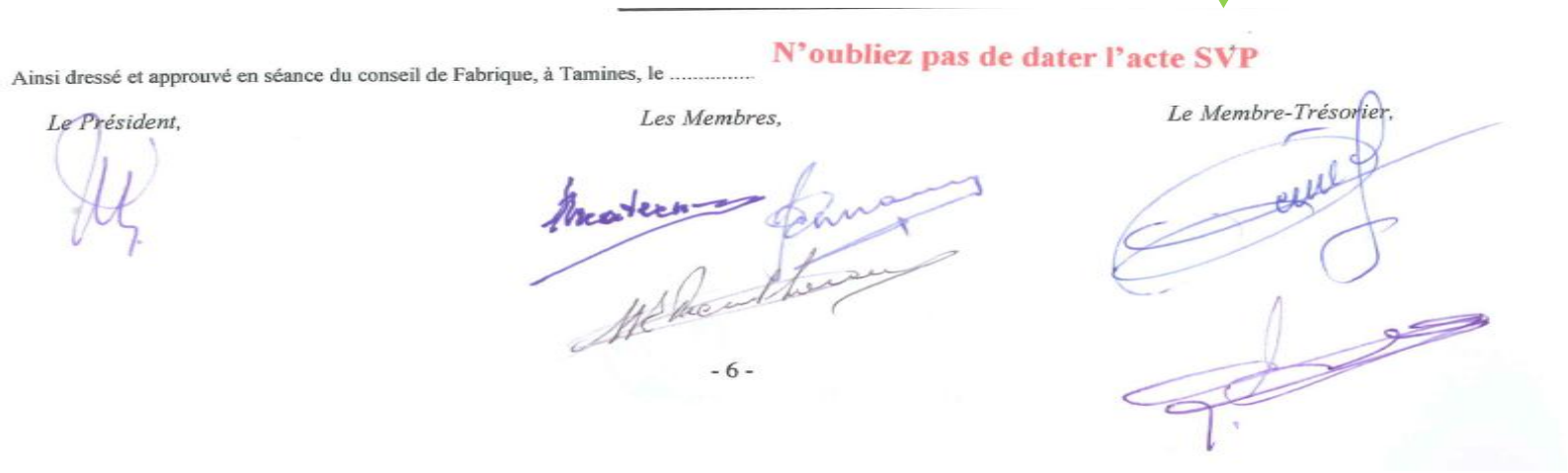
N'oubliez pas de dater l'acte SVP

Ainsi dressé et approuvé en séance du conseil de Fabrique, à Tamines, le .....

Le Président, *Les Membres,* *Le Membre-Trésorier,*

- 6 -

A noter que le délai de 40 jours ne démarre qu'à la réception de la décision de l'organe représentatif agréé (p.11 de la circulaire)

CONTRÔLES SUR LE BUDGET

2) Le budget est-il juste, surtout lorsqu'il est manuscrit ?

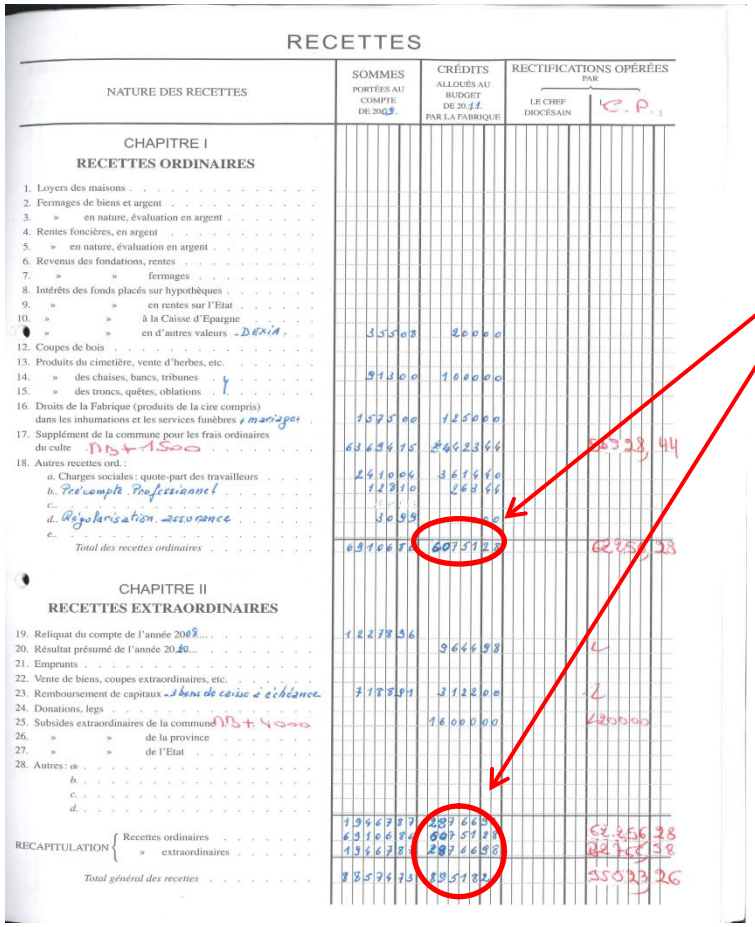

RECETTES

NATURE DES RECETTES	SOMMES PORTÉES AU COMPTE DE 2008	CRÉDITS ALLOUÉS AU BUDGET DE 2011 PAR LA FABRIQUE	RECTIFICATIONS OPÉRÉES PAR LE CHEF DIOCÉSAIN	RECTIFICATIONS OPÉRÉES PAR C.P.
CHAPITRE I — RECETTES ORDINAIRES				
1. Loyers des maisons				
2. Fermages de biens et argent				
3. » en nature, évaluation en argent				
4. Rentes foncières, en argent				
5. » en nature, évaluation en argent				
6. Revenus des fondations, rentes				
7. » » fermages				
8. Intérêts des fonds placés sur hypothèques				
9. » » en rentes sur l'Etat				
10. » » à la Caisse d'Epargne				
» » en d'autres valeurs - DEXIA	35503	20000		
12. Coupes de bois				
13. Produits du cimetière, vente d'herbes, etc.				
14. » des chaises, bancs, tribunes	91300	100000		
15. » des troncs, quêtes, oblations				
16. Droits de la Fabrique (produits de la cire compris) dans les inhumations et les services funèbres + mariages	157500	125000		
17. Supplément de la commune pour les frais ordinaires du culte NB + 1500	636415	646236		5528,44
18. Autres recettes ord.:				
a. Charges sociales: quote-part des travailleurs	24100	36160		
b. Pré-compte Professionnel	12710	2663		
c.				
d. Régularisation assurance	3099			
e.				
Total des recettes ordinaires	691065	607512		62256,28
CHAPITRE II — RECETTES EXTRAORDINAIRES				
19. Reliquat du compte de l'année 2008	122786			
20. Résultat présumé de l'année 2010		96698		
21. Emprunts				
22. Vente de biens, coupes extraordinaires, etc.				
23. Remboursement de capitaux - 3 bons de caisse à échéance	718891	31220		
24. Donations, legs				
25. Subsides extraordinaires de la commune NB + 4000		160000		420000
26. » » de la province				
27. » » de l'Etat				
28. Autres: a.				
b.				
c.				
d.				
RECAPITULATION — Recettes ordinaires	1966787	287669		62256,28
» extraordinaires	691065	607512		62256,28
	1966787	287669		2276,98
Total général des recettes	3857473	895182		55033,26

Il s'agit de vérifier :

- que les totaux de chaque chapitre sont exacts en additionnant les articles et ce, pour chacun des exemplaires.

- que les mêmes montants ont bien été retranscrits dans chacun des exemplaires.

CONTRÔLES SUR LE BUDGET

3) Le tableau de tête est-il juste ?

RÉSULTAT PRÉSUMÉ DE L'EXERCICE 2010	FABRIQUE	C.P.
Résultat ACTIF du compte de l'exercice 2009 (1)	5 356,31	
Recettes portées au Budget de l'exercice en cours (2)	26 179,52	
Crédits spéciaux liquidés ou à liquider par la Commune	0,00	
Total	**31 535,83**	
Dépenses portées au Budget de l'exercice en cours (3)	27 456,43	
Crédits spéciaux approuvés par le Collège Provincial.	0,00	
Total	**27 456,43**	
Le résultat présumé est la différence, soit (4)	**4 079,40**	
OU		
Résultat PASSIF du compte l'exercice 2009 (1) (5)		
Dépenses portées au Budget de l'exercice en cours (3)		
Crédits spéciaux approuvés par le Collège Provincial		
Total		
Recettes portées au Budget de l'exercice en cours (2)		
Crédits spéciaux liquidés ou à liquider par la Commune		
Total		
Le résultat présumé est la différence, soit (4)		

(1) D'après la minute si le compte n'est pas rentré approuvé.
(2) Exclure la somme portée à l'article 20.
(3) Exclure la somme portée à l'article 52.
(4) Somme à porter à l'article 20 des recettes si le résultat est actif, à l'article 52 des dépenses si le résultat est passif.
(5) Le résultat passif est porté à l'article 51 des dépenses et n'intervient donc pas dans le calcul de l'excédent présumé.

- 2 -

CONTRÔLES SUR LE BUDGET

3) Le tableau de tête est-il juste ?

Evêché de Namur
Dép. chap. I-5 Total

Namur, le 24/06/2011
évêque de Namur

La Députation permanate du Conseil provincial approuve, en ce qui la concerne, le présent compte-

En recettes à la somme de	9.283,50
En dépenses à celle de	6.690,09
En sorte qu'il est redu comptable	2593,41

Le résultat dans le compte N-2 se trouve…

… soit à la dernière page où figurent les décisions de l'autorité de tutelle …

III. RECAPITULATION

Dépenses				
Arrêtées par l'évêque	2.202,25 €	2.248,11 €	2.328,11	
Soumises à l'approbation de l'évêque Ordinaires	4.171,00 €	4.361,98 €		
et du collège provincial Extraordinaires	0,00 €	0,00 €		
Total général des dépenses	6.373,25 €	6.610,09 €		6690,09
Recettes >>>>>>>>	9.031,23 €	2.531,31 €		9283,50
Balance Dépenses >>>>>>>>	6.373,25 €	6.610,09 €		6690,09
Déficit	2.657,98 €	-4.078,78 €		2533,41

… soit dans le tableau récapitulatif qui suit les dépenses extraordinaires.

Donc on ne sait instruire le budget N que si l'on a le compte N-2

CONTRÔLES SUR LE BUDGET

3) Le tableau de tête est-il juste ?

Les recettes/dépenses dans le budget N-1 se trouvent…

CHAPITRE II - Recettes extraordinaires		
19. Reliquat du compte de l'année 2008	5 023,59	
20. Résultat présumé de l'exercice courant (2010)		4 079,40
21. Emprunts		
22. Vente de biens, coupes extraordinaires, etc...		
23. Remboursements de capitaux	250,00	1 862,00
24. Donations, legs		500,00
25. Subsides extraordinaires de la commune		
26. Subsides extraordinaires de la province		
27. Subsides extraordinaires de l'Etat		
28. Autres		
28a. Solde de subside ordinaire reçu dans les limites du compte		
28b. Solde de subside extraord. reçu dans les limites du compte		
28c. Indemnité d'assurance pour travaux extraordinaires		
28d.	166,00	
Récapitulation : Recettes ordinaires	20 418,10	21 363,15
Recettes extraordinaires	5 439,59	6 441,40
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	25 857,69	27 804,55

2

On soustrait le résultat présumé de l'exercice N-2 puisqu'il est déjà compris, dans le tableau de tête du budget N, dans le résultat du compte N-2 ou dans le résultat du budget N-1 (27.804,55 – 4.079,40)

II - DÉPENSES EXTRAORDINAIRES		
51. Déficit du compte de l'année 2009		
52. Résultat présumé de l'exercice courant 2010		
53. Placement de capitaux	250,00	1 862,00
54. Achats d'ornements, vases sacrés, linge, meubles et ustensiles, non compris au chapitre premier		
55. Décoration et embellissement de l'église		
56. Grosses réparations, construction de l'église		
57. Grosses réparations du cimetière		
58. Grosses réparations du presbytère		
59. Grosses réparations d'autres propriétés bâties		
...s, chapitre II	250,00	1 862,00

III - RÉCAPITULATIONS		
Dépenses :		
Arrêtées par l'Évêque	4 823,18	6 624,00
Soumises à l'approbation de l'Évêque et du Collège Provincial — Ordinaires	15 428,20	19 318,55
Extraordinaires	250,00	1 862,00
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	20 501,38	27 804,55

CONTRÔLES SUR LE BUDGET

3) Le tableau de tête est-il juste ?

NATURE DES RECETTES 1	au budget de 2011 2	recettes effectuées en 2011 3	le ch
CHAPITRE I - Recettes ordinaires			
. Loyers de maisons			
. Fermage de biens en argent			
. Fermages en nature, évaluation en argent			
. Rentes foncières en argent			
. Rentes en nature, évaluation en argent			
. Revenus des fondations, rentes	157,02	165,30	
. Revenus des fondations, fermages et maisons	1.537,65	1.499,85	
. Intérêts de fonds placés sur hypothèque			
. Intérêts en rentes sur l'Etat	3,33	3,33	
10. Intérêts à la Caisse d'Epargne	0,88	0,89	
11. Intérêts des fonds placés en d'autres valeurs			
12. Coupes de bois			
13. Produits du cimetière, vente d'herbes, etc.			
14. Produits des chaises, bancs, tribunes	15,00	15,00	
15. Produits des troncs, quêtes, oblations	25,00	25,00	
16. Droits de la fabrique dans les inhumations, les services funèbres et les mariages	22,50	22,50	
17. Supplément de la commune pour les frais ord. du culte	1.332,86	950,00	
18. Autres recettes ordinaires : 18a. Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS			
18b.			

Les crédits spéciaux : kesako ?

Cas le plus fréquent : on y reprend le solde de l'article 17 lorsque la commune n'a pas versé la totalité de la dotation déterminée au budget (différence entre crédit budgétaire et droit constaté)

Dans l'exemple : 1332,86 – 950 = 382,86

CONTRÔLES SUR LE BUDGET

4) Les recettes ordinaires

NATURE DES RECETTES 1	Sommes portées au compte de 2009 2	Allocations inscrites au budget de 2011 par la Fabrique 3
CHAPITRE I - Recettes ordinaires		
1. Loyers de maisons	3 892,76	6 734,52
2. Fermage de biens en argent		
3. Fermages en nature, évaluation en argent		
4. Rentes foncières en argent	2,60	2,60
5. Rentes en nature, évaluation en argent		
6. Revenus des fondations, rentes		
7. Revenus des fondations, fermages et maisons		
8. Intérêts de fonds placés sur hypothèque		
9. Intérêts en rentes sur l'Etat		
10. Intérêts à la Caisse d'Epargne	29,60	20,00
11. Intérêts des fonds placés en d'autres valeurs		
12. Coupes de bois		
13. Produits du cimetière, vente d'herbes, etc.		
14. Produits des chaises, bancs, tribunes		
15. Produits des troncs, quêtes, oblations	128,15	
16. Droits de la fabrique dans les inhumations, les services funèbres et les mariages	286,00	220,00
17. Supplément de la commune pour les frais ord. du culte	26 477,25	16388,64
18. Autres recettes ordinaires : 18a. Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS	1 190,97	1 516,86
18b. Extincteurs, remboursement.		
18c.		
18d. Assurance.		
18e. Electricité.		
TOTAL des recettes ordinaires	**32 007,33**	24382,62

Une comparaison avec les sommes portées au compte N-2 permet de détecter les variations significatives – cela vaut également pour les recettes extraordinaires et les dépenses

La pièce relative à la situation du patrimoine immobilier est utile pour estimer la réalité des prévisions

Article 18a : une recette pour annuler une double inscription en dépense :

•Articles 16 à 26 des dépenses qui reprennent la rémunération **brute**

•Article 50a des dépenses qui reprend toutes les charges sociales ONSS, y compris la quote-part travailleurs

CONTRÔLES SUR LE BUDGET

5) Les recettes extraordinaires

CHAPITRE II - Recettes extraordinaires		
19. Reliquat du compte de l'année 2008	13 733,74	
20. Excédent présumé de l'exercice courant (2010)		10 510,87
21. Emprunts		
22. Vente de biens, coupes extraordinaires, etc.		
23. Remboursements de capitaux		
24. Donation, legs		
25. Subsides extraordinaires de la commune		5 000,00
26. Subsides extraordinaires de la province		
27. Subsides extraordinaires de la R.W.		
28. Autres 28a. Solde de subside ordinaire reçu dans les limites du compte		
28b. Solde de subside extraord. reçu dans les limites du compte		
28c. Indemnité d'assurance pour travaux extraordinaires		
28d.		
TOTAL des recettes extraordinaires	13 733,74	15 510,87

Article où est repris le résultat présumé si c'est un boni. Attention article 20 et pas 19.

Le tableau des voies et moyens doit correspondre aux crédits repris comme emprunts ou subsides

Le dossier-titre (patrimoine financier) permet de connaître l'échéance des bons de caisse. En cas d'échéance, le capital doit apparaître à l'article 23. Attention : ils doivent être replacés -> article 53 des dépenses

CONTRÔLES SUR LE BUDGET

6) Les dépenses ordinaires (Chapitre II) – Le personnel

CHAPITRE II *Dépenses soumises à l'approbation de l'Evêque et de la Députation permanente* I - DÉPENSES ORDINAIRES **Gages et traitements**		
16. Traitement brut du clerc		
17. Traitement brut du sacristain	5 703,96	6 261,75
18. Traitement brut des chantres		
19. Traitement brut de l'organiste	4 090,80	3 793,74
20. Traitement brut du souffleur		
21. Traitement des enfants de choeur		
22. Traitement brut des sonneurs		
23. Traitement brut du porte-croix		
24. Traitement brut du bedeau		
25. Charges de la nettoyeuse ALE		
26. Traitement brut de la nettoyeuse		
REPORT des dépenses ordinaires, Chapitre II	**9 794,76**	**10 055,49**

- 4 -

Il s'agit de vérifier si les montants prévus sont une juste estimation soit à l'aide de la pièce justificative, soit en appliquant l'indexation au montant du compte N-2.

Tout écart est à justifier.

Pour l'article 21, se référer au guide du fabricien (54,54 € maximum sauf si vicaire …)

CONTRÔLES SUR LE BUDGET

7) Les dépenses ordinaires (Chapitre II) – Le fonctionnement

NATURE DES DÉPENSES 1	Sommes portées au compte de 2009 2	Crédit alloué au budget de 2011 par la Fabrique 3	le che
REPORT des dépenses ordinaires - Chapitre II	**9 794,76**	**10 055,49**	
Réparations d'entretiens			
27. Entretien et réparation de l'église	50,95	2 000,00	
28. Entretien et réparation de la sacristie			
29. Entretien et réparation du cimetière			
30. Entretien et réparation du presbytère			
31. Entretien et réparation d'autres propriétés bâties		2035,20	
32. Entretien et réparation de l'orgue et de l'harmonium		900,00	
33. Entretien et réparation des cloches	158,55	168,53	
34. Entretien et réparation de l'horloge			
35. Autres : 35a. Entretien et réparation des appareils de chauffage	347,79	1 000,00	
35b. Entretien et réparation de l'extincteur	569,72	575,00	
35c.			
35d.			
Dépenses diverses			
36. Supplément de traitement au curé			
37. Supplément de traitement au vicaire			
38. Indemnité au prêtre habitué ou auxiliaire			
39. Honoraires des prédicateurs			
40. Visites décanales			
41. Remises allouées au trésorier	20,00	335,00	
42. Remises allouées à l'Evêché			
43. Acquit des anniversaires, messes et serv. religieux fondés			
44. Intérêts des capitaux dus			
45. Papiers, plumes, encres, registres de la fabrique, etc.	108,46	65,00	
46. Frais de correspondance, ports de lettres, etc.	43,75	35,00	
47. Contributions			
48. Assurance contre l'incendie	4 403,28	4 855,00	

Il y a lieu d'être très attentif à la notion de dépenses ordinaires ou extraordinaires.

Pour des dépenses ordinaires élevées, un devis peut être utilement réclamé.

La remise allouée au trésorier ne peut dépasser le résultat du calcul suivant :

(Total des recettes ordinaires – les articles 17 et 18) X 5 %.

Attention : elle est recalculée au compte

CONTRÔLES SUR LE BUDGET

8) Les dépenses ordinaires (Chapitre II) – Autres

49. Fonds de réserve		
50. Autres dépenses ordinaires : 50a. Charges sociales ONSS (y inclus Secrétariat social)	4 454,72	5 662,40
50b. Avantages sociaux employés	1 593,99	1 608,87
50c. Avantages sociaux ouvriers		
50d. SABAM	36,00	42,00
50e. CESI, médecine du Travail.	127,32	170,00
50f.		
50g.		
50h.		
50i.		

Aucune disposition légale ne règle la question.

Si la fabrique ne recours pas au subside ordinaire communal, rien ne l'empêche de constituer ou alimenter un fonds.

Dans le cas contraire, la commune est en droit de le refuser ou l'accepter

A nouveau des dépenses de personnel

L'évêché communique aux fabriques les montants à inscrire

CONTRÔLES SUR LE BUDGET

9) Les dépenses extraordinaires

II - DÉPENSES EXTRAORDINAIRES		
51. Déficit du compte de l'année 2009		
52. Résultat présumé de l'exercice courant 2010		
53. Placement de capitaux	250,00	1 862,00
54. Achats d'ornements, vases sacrés, linge, meubles et ustensiles, non compris au chapitre premier		
55. Décoration et embellissement de l'église		
56. Grosses réparations, construction de l'église		
57. Grosses réparations du cimetière		
58. Grosses réparations du presbytère		
59. Grosses réparations d'autres propriétés bâties		
60. Frais de procédure		
61. Dépenses rejetées du compte antérieur		
62. Autres dépenses extraordinaires 62a.		
62b.		
62c.		
62d.		
TOTAL des dépenses extraordinaires, chapitre II	250,00	1 862,00

Article où est repris le résultat présumé si c'est un mali. Attention article 52 et pas 51.

En vertu du principe qu'un bon de caisse doit être replacé : = article 23 des recettes

Comme pour les réparations ordinaires, il est opportun de réclamer un devis, cela permet de s'assurer que les crédits ne sont pas surestimés ; cela permet également de rappeler l'application de la loi sur les marchés publics.

En principe, les grosses réparations doivent être couvertes par des recettes extraordinaires (R = D au budget.

CONTRÔLES SUR LE BUDGET

10) Apporter les corrections éventuelles (réformations)

Les corrections sont reprises en rouge dans tous les exemplaires

37. Supplément de traitement au vicaire				
38. Indemnité au prêtre habitué ou auxiliaire				
39. Honoraires des prédicateurs	31,00	31,00		
40. Visites décanales	18,00	18,00		
41. Remises allouées au trésorier	75,00	90,00		70,10
42. Remises allouées à l'Évêché				
43. Acquit des anniversaires, messes et serv. religieux fondés	332,00	166,00		

Celles de l'organisme représentatif agréé figurent en vert

11. Autres		41,00	46,00	
11a. Documents épiscopaux				
11b. Revue diocésaine de Namur	41,00			
11c. Guide du fabricien				
11d. Doc. Culte + Catéchèse	45,00	250,00		

In fine, il faut reprendre toutes les corrections pour déterminer les résultats

III - RÉCAPITULATIONS					
Dépenses :					
Arrêtées par l'Évêque		4 823,18	6 624,00	6.629,00	
Soumises à l'approbation de l'Évêque et du Collège Provincial	Ordinaires	15 428,20	19 318,55		19.307,65
	Extraordinaires	250,00	1 862,00		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES		20 501,38	27 804,55		27.798,65

CONTRÔLES SUR LE BUDGET

11) Déterminer la dotation communale après les réformations

Etape 1 – Corriger les totaux des dépenses en fonction des réformations

Dépenses ordinaires. Chap.II : Total	50.489,70	56120,26		56.125,26
Dépenses extraordinaires. Chap.II : Total	[illegible]	[illegible]		[illegible]

Etape 2 – Reporter le total général des dépenses dans la récapitulation puis indiquer le même résultat pour les recettes générales

III - RÉCAPITULATIONS					
Dépenses :					
Arrêtées par l'Evêque		3 856,29	5.886,00	5.891,00	
Soumises à l'approbation de l'evêque et de la Députation permanente	Ordinaires	21 709,29	29507,49		29.510,49
	Extraordinaires	6,56	5 000,00		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES		25 572,14	40393,49		40.407,49
BALANCE	Recettes	45 741,07	40393,49		40.401,49
	Dépenses	25 572,14	40393,49		40.401,49
	EXCÉDENT	20 168,93	0,00		

En effet, la commune devant toujours compenser le déficit, le résultat global doit être en équilibre strict au budget

Une exception, si la fabrique est en boni. Il faut alors ne pas toucher aux recettes générales (sauf réformation d'une recette) et laisser apparaître le boni global

CONTRÔLES SUR LE BUDGET

11) Déterminer la dotation communale après les réformations

NATURE DES RECETTES 1	Sommes portées au compte de 2009 2	Allocations inscrites au budget de 2011 par la Fabrique 3	Allocations modifiées par le chef diocésain 4	C. P.	Observa 6
CHAPITRE I - Recettes ordinaires					
1. Loyers de maisons	3 892,76	6 734,52			
2. Fermage de biens en argent					
3. Fermages en nature, évaluation en argent					
4. Rentes foncières en argent	2,60	2,60			
5. Rentes en nature, évaluation en argent					
6. Revenus des fondations, rentes					
7. Revenus des fondations, fermages et maisons					
8. Intérêts de fonds placés sur hypothèque					
9. Intérêts en rentes sur l'Etat					
10. Intérêts à la Caisse d'Epargne	29,60	20,00			
11. Intérêts des fonds placés en d'autres valeurs					
12. Coupes de bois					
13. Produits du cimetière, vente d'herbes, etc.					
14. Produits des chaises, bancs, tribunes					
15. Produits des troncs, quêtes, oblations	128,15				
16. Droits de la fabrique dans les inhumations, les services funèbres et les mariages	286,00	220,00			
17. Supplément de la commune pour les frais ord. du culte	26 477,25	16388,64		16.390,08	
18. Autres recettes ordinaires : 18a. Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS	1 190,97	1 516,86			
18b. Extincteurs, remboursement.					
18c.					
18d. Assurance.					
18e. Electricité.					
TOTAL des recettes ordinaires	**32 007,33**	24882,62		24.884,06	
CHAPITRE II - Recettes extraordinaires					
19. Reliquat du compte de l'année 2008	13 733,74				
20. Excédent présumé de l'exercice courant (2010)		10 510,87		10.517,43	
21. Emprunts					
22. Vente de biens, coupes extraordinaires, etc.					
23. Remboursements de capitaux					
24. Donation, legs					
25. Subsides extraordinaires de la commune		5 000,00			
26. Subsides extraordinaires de la province					
27. Subsides extraordinaires de la R.W.					
28. Autres 28a. Solde de subside ordinaire reçu dans les limites du compte					
28b. Solde de subside extraord. reçu dans les limites du compte					
28c. Indemnité d'assurance pour travaux extraordinaires					
28d.					
TOTAL des recettes extraordinaires	**13 733,74**	**15 510,87**			
Récapitulation : Recettes ordinaires	**32 007,33**	24882,62		24.884,06	
Recettes extraordinaires	**13 733,74**	**15 510,87**		15.517,43	
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	**45 741,07**	40393,49		40.401,49	

Etape 3 – Réadapter les recettes « à reculons » pour déterminer l'article 17

5) Détermination de l'article 17 en retirant les articles 1 à 16 + 18 du total des recettes ordinaires

4) Reprise du total des recettes ordinaires

3) Détermination du total des recettes ordinaires en retirant les recettes extraordinaires corrigées du total général des recettes ; en l'occurrence :

40.401,49 – 15.517,43 = 24.884,06

2) Reprise du total des recettes extraordinaires corrigées selon réformation

1) Reprise du total général des recettes

CONTRÔLES SUR LE COMPTE

1) Le dossier est-il complet ? – Point de départ du délai –

- l'ensemble des factures ou souches : en original pour le conseil communal et en copie pour l'organe représentatif et le cas échéant les autres communes concernées
- un relevé détaillé, article par article, des recettes, avec référence aux extraits de compte
- un relevé périodique des collectes reçues par l'établissement cultuel
- l'ensemble des extraits de compte
- les mandats de paiement
- un état détaillé de la situation patrimoniale (patrimoine financier, patrimoine immobilier,...)
- un tableau de suivi et de financement des travaux extraordinaires

CONTRÔLES SUR LE COMPTE

1) Le dossier est-il complet ? – Point de départ du délai –

Sans oublier le compte lui-même…

… daté et signé

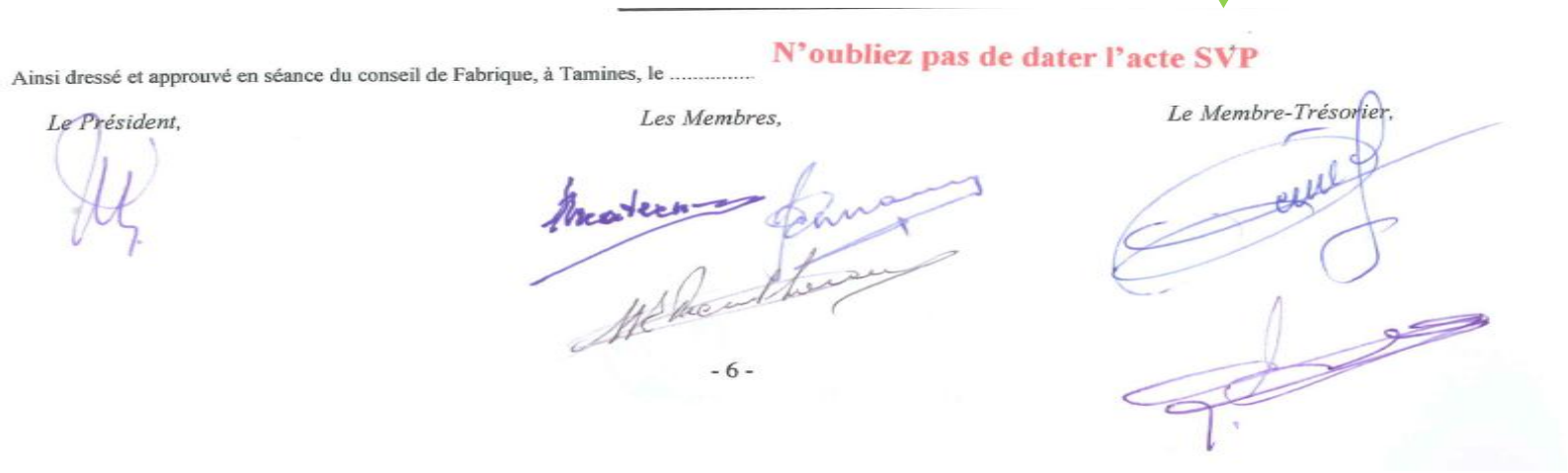
N'oubliez pas de dater l'acte SVP

Ainsi dressé et approuvé en séance du conseil de Fabrique, à Tamines, le .....

Le Président, *Les Membres,* *Le Membre-Trésorier,*

- 6 -

A noter que le délai de 40 jours ne démarre qu'à la réception de la décision de l'organe représentatif agréé (p.11 de la circulaire)

CONTRÔLES SUR LE COMPTE

2) Le compte est-il juste, surtout lorsqu'il est manuscrit ?

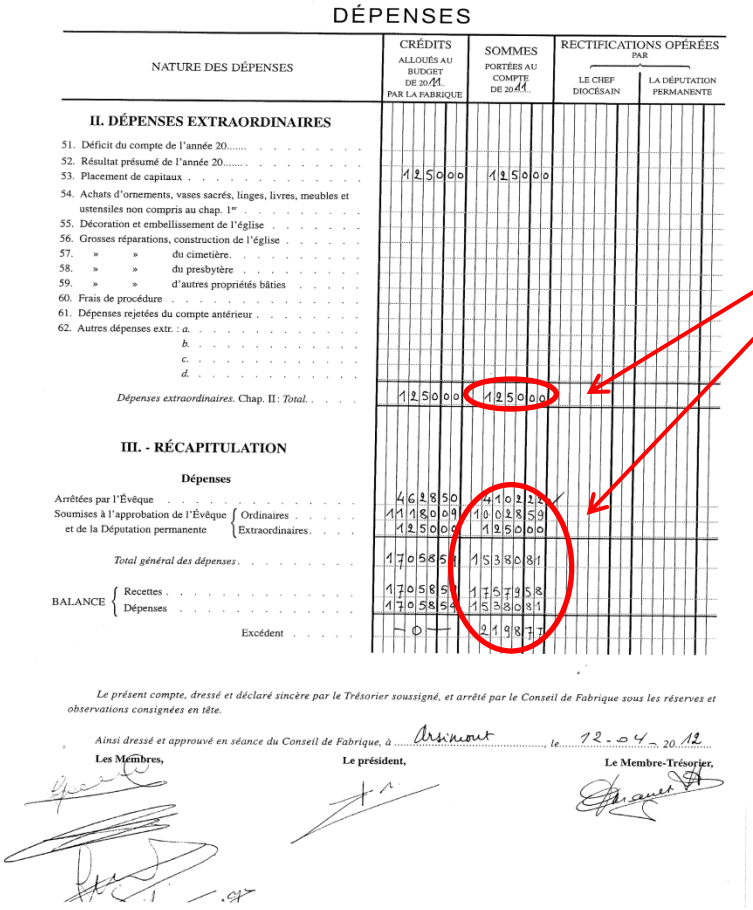

DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS ALLOUÉS AU BUDGET DE 2011 PAR LA FABRIQUE	SOMMES PORTÉES AU COMPTE DE 2011	RECTIFICATIONS OPÉRÉES PAR LE CHEF DIOCÉSAIN	RECTIFICATIONS OPÉRÉES PAR LA DÉPUTATION PERMANENTE
II. DÉPENSES EXTRAORDINAIRES				
51. Déficit du compte de l'année 20.....				
52. Résultat présumé de l'année 20.....				
53. Placement de capitaux	12 5000	12 5000		
54. Achats d'ornements, vases sacrés, linges, livres, meubles et ustensiles non compris au chap. 1er				
55. Décoration et embellissement de l'église				
56. Grosses réparations, construction de l'église				
57. » » du cimetière				
58. » » du presbytère				
59. » » d'autres propriétés bâties				
60. Frais de procédure				
61. Dépenses rejetées du compte antérieur				
62. Autres dépenses extr. : a.				
b.				
c.				
d.				
Dépenses extraordinaires. Chap. II : *Total.*	12 5000	12 5000		
III. - RÉCAPITULATION				
Dépenses				
Arrêtées par l'Évêque	46 2850	41 0222		
Soumises à l'approbation de l'Évêque et de la Députation permanente — Ordinaires	11 1800 9	10 0228 59		
Soumises à l'approbation de l'Évêque et de la Députation permanente — Extraordinaires	12 5000	12 5000		
Total général des dépenses	17 0585 1	15 3808 81		
BALANCE — Recettes	17 0585 7	17 5798 58		
BALANCE — Dépenses	17 0585 54	15 3808 81		
Excédent	— 0 —	2 1989 77		

Le présent compte, dressé et déclaré sincère par le Trésorier soussigné, et arrêté par le Conseil de Fabrique sous les réserves et observations consignées en tête.

Ainsi dressé et approuvé en séance du Conseil de Fabrique, à Arsimont, *le* 12-04-20 12

Les Membres, **Le président,** **Le Membre-Trésorier,**

Il s'agit de vérifier :

- que les totaux de chaque chapitre sont exacts en additionnant les articles et ce, pour chacun des exemplaires.

- que les mêmes montants ont bien été retranscrits dans chacun des exemplaires.

CONTRÔLES SUR LE COMPTE

2) Le compte est-il juste, surtout lorsqu'il est manuscrit ?

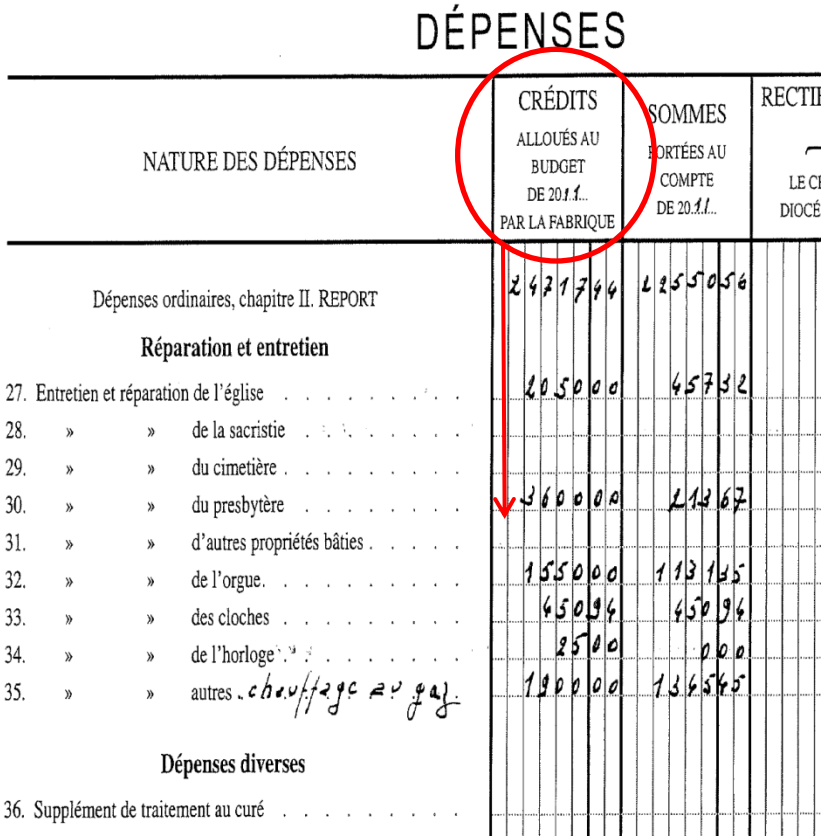

DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS ALLOUÉS AU BUDGET DE 20.1.1... PAR LA FABRIQUE	SOMMES PORTÉES AU COMPTE DE 20.1.1...	RECTIF LE CI DIOCÉ
Dépenses ordinaires, chapitre II. REPORT	24717,44	12550,56	
Réparation et entretien			
27. Entretien et réparation de l'église	2050,00	457,32	
28. » » de la sacristie			
29. » » du cimetière			
30. » » du presbytère	3600,00	213,67	
31. » » d'autres propriétés bâties			
32. » » de l'orgue	1550,00	1131,45	
33. » » des cloches	650,94	650,94	
34. » » de l'horloge	25,00	0,00	
35. » » autres chauffage au gaz	1900,00	1365,45	
Dépenses diverses			
36. Supplément de traitement au curé			

Au compte, il convient également de vérifier que les crédits repris dans la première colonne (budget de l'exercice) correspondent bien à ceux approuvés par l'autorité de tutelle (comparaison avec le budget en tenant compte des éventuelles modifications budgétaires).

CONTRÔLES SUR LE COMPTE

3) Vérifier le résultat reporté du compte antérieur

A l'article 19 des recettes extraordinaire si boni (et pas 20 prévu pour le résultat présumé)

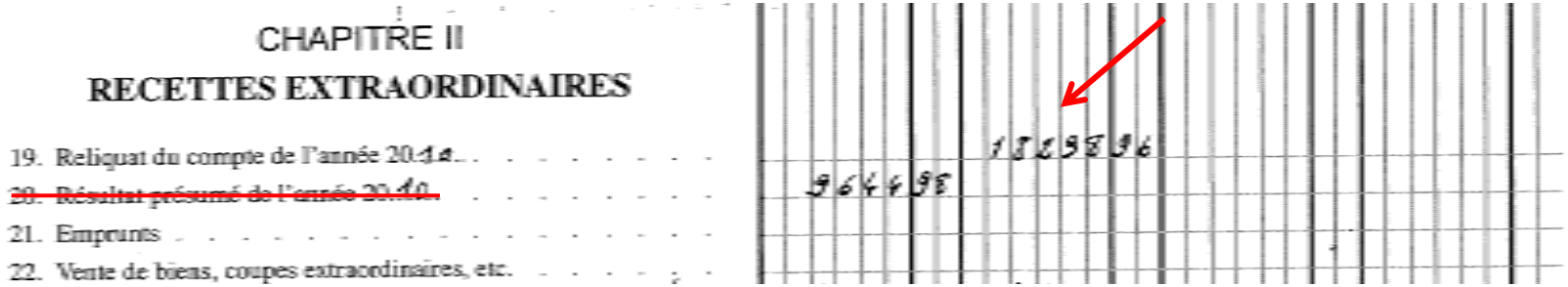

A l'article 51 des dépenses extraordinaire si mali (et pas 52 prévu pour le résultat présumé)

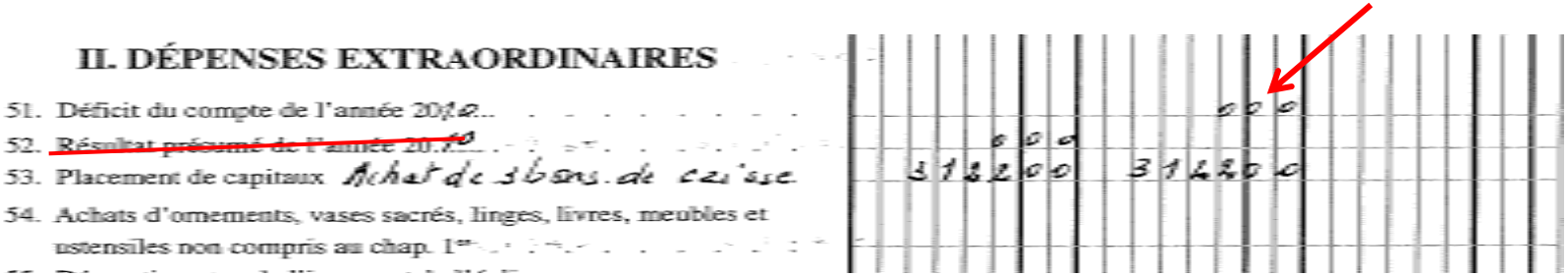

CONTRÔLES SUR LE COMPTE

3) Vérifier le résultat reporté du compte antérieur

Le résultat du compte N-1 se trouve…

Evêché de Namur
Dép. chap. I-5 Total

Namur, le 24/06/2011
évêque de Namur

La Députation permanate du Conseil provincial approuve, en ce qui la concerne, le présent compte-

En recettes à la somme de 9.283,50

En dépenses à celle de 6.690,09

En sorte qu'il est redu comptable 2593,41

… soit à la dernière page où figurent les décisions de l'autorité de tutelle …

… soit dans le tableau récapitulatif qui suit les dépenses extraordinaires.

III. RECAPITULATION

Dépenses				
Arrêtées par l'évêque	2.202,25 €	2.248,11 €	2.328,11	
Soumises à l'approbation de l'évêque Ordinaires	4.171,00 €	4.361,98 €		
et du collège provincial Extraordinaires	0,00 €	0,00 €		
Total général des dépenses	6.373,25 €	6.610,09 €		6690,09
Recettes >>>>>>>>	9.031,23 €	2.531,31 €		9283,50
Balance				
Dépenses >>>>>>>>	6.373,25 €	6.610,09 €		6690,09
Déficit	2.657,98 €	-4.078,78 €		2593,41

CONTRÔLES SUR LE COMPTE

4) Vérifier les écritures relatives aux bons de caisse

Pièce utile : le dossier-titre

CHAPITRE II - Recettes extraordinaires		
19. Reliquat du compte de l'année 2010		2 331,55
20. Excédent présumé de l'exercice courant (2011)	5 886,36	
21. Emprunts		
22. Vente de biens, coupes extraordinaires, etc.		
23. Remboursements de capitaux	500,00	500,00

II - DÉPENSES EXTRAORDINAIRES		
51. Déficit du compte de l'année 2009		
52. Dépenses rejetées du compte antérieur		
53. Placement de capitaux	500,00	500,00
54. Achat d'ornements, vases sacrés, linge, meubles et ustensiles, non compris au chapitre premier		

Sur la base du dossier titre, la recette doit **TOUJOURS** être constatée à l'exercice de l'échéance

Par contre, la dépense ne l'est que si la preuve du replacement est fournie.

Dans ce cas : R = D sauf si nouveau placement en plus.

Si non replacé, faire la remarque ou se renseigner sur la raison du non replacement.

CONTRÔLES SUR LE COMPTE

5) Les recettes ordinaires

RECETTES DE LA FABRIQUE

NATURE DES RECETTES 1	Crédits alloués au budget de 2011 2	Montant des recettes effectuées en 2011 3	Rectifications opérées par le chef diocésain 4	Rectifications opérées par le Collège provincial 5	Observations 6
CHAPITRE I - Recettes ordinaires					
1. Loyers de maisons		2,47			
2. Fermage de biens en argent					
3. Fermages en nature, évaluation en argent					
4. Rentes foncières en argent					
5. Rentes en nature, évaluation en argent					
6. Revenus des fondations, rentes					
7. Revenus des fondations, fermages et maisons					
8. Intérêts de fonds placés sur hypothèque					
9. Intérêts en rentes sur l'Etat					
10. Intérêts à la Caisse d'Epargne	235,86	34,40			
11. Intérêts des fonds placés en d'autres valeurs		280,73			
12. Coupes de bois					
13. Produits du cimetière, vente d'herbes, etc.					
14. Produits des chaises, bancs, tribunes	415,00	425,00			
15. Produits des troncs, quêtes, oblations	500,00	946,00			
16. Droits de la fabrique dans les inhumations, les services funèbres et les mariages	1 000,00	675,00			
17. Supplément de la commune pour les frais ord. du culte	49 952,46	49 952,46			
18. Autres recettes ordinaires : 18a. Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS	2 701,00	1 696,18			
18b.					
18c.		85,13			
18d.		208,62			
18e.					
TOTAL des recettes ordinaires	**54 804,32**	**54 305,99**			
CHAPITRE II - Recettes extraordinaires					
19. Reliquat du compte de l'année 2010		21 331,55			
20. Excédent présumé de l'exercice courant (2011)	5 886,36				
21. Emprunts					
22. Vente de biens, coupes extraordinaires, etc.					
23. Remboursements de capitaux	500,00	500,00			
24. Donation, legs					
25. Subsides extraordinaires de la commune	42 000,00				
26. Subsides extraordinaires de la province					
27. Subsides extraordinaires de la R.W.					
28. Autres 28a. Solde de subside ordinaire reçu dans les limites du compte					
28b. Solde de subside extraord. reçu dans les limites du compte					
28c. Indemnité d'assurance pour travaux extraordinaires					
28d.					
TOTAL des recettes extraordinaires	**48 386,36**	21 831,55			
Récapitulation : Recettes ordinaires	**54 804,32**	**54 305,99**			
Recettes extraordinaires	**48 386,36**	21831,55			
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	**103 190,68**	76 137,54			

- 1 -

Fabrique 4.10.3

De manière générale, le relevé détaillé des recettes avec référence aux extraits de compte permet de vérifier la réalité des recettes constatées.

La pièce relative à la situation du patrimoine immobilier est utile pour estimer la réalité des prévisions

Pour une vérification complète, on additionne les intérêts qui figurent dans les extraits

La pièce relative au relevé des collectes permet le contrôle

L'article 18a sera vu avec les dépenses de personnel

Le tableau des voies et moyens doit correspondre aux crédits repris comme emprunts ou subsides

CONTRÔLES SUR LE COMPTE

NATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS ALLOUÉS AU BUDGET DE 20 11 PAR LA FABRIQUE	SOMMES PORTÉES AU COMPTE DE 20 11	RE
Dépenses ordinaires, chapitre II. REPORT	5634,02	5843,55	
Réparation et entretien			
27. Entretien et réparation de l'église	500,-	58,63	
28. » » de la sacristie	0,-	49,98	
29. » » du cimetière	150,-	0,-	
30. » » du presbytère			
31. » » d'autres propriétés bâties			
32. » » de l'orgue			
33. » » des cloches	240,-	249,65	
34. » » de l'horloge			
35. » » autres	1000,-	355,57	
Dépenses diverses			
36. Supplément de traitement au curé			
37. » » au vicaire			
38. Indemnité au prêtre habitué ou auxilliaire			
39. Honoraires des prédicateurs			
40. Visites décanales	12	30,-	
41. Remises allouées au trésorier	100	110,-	
42. » » à l'évêché			
43. Acquit des anniversaires, messes et services religieux fondés	672,-	1.152,-	
44. Intérêts des capitaux dus			
45. Papier, plumes, encre, registres de la Fabrique, etc.	350,-	97,88	
46. Frais de correspondance, port de lettres, etc.	100,-	47,79	
47. Contributions	130,-	124,24	
48. Assurances contre l'incendie et les accidents	145,-	187,56	
49. Fonds de réserve			
50. Autres dépenses ordinaires :			
a. Charges sociales O.N.S.S. (y inclus secrétariat social)	4023,06	4.229,60	
b. Avantages sociaux employés	809,99	614,16	
c. Avantages sociaux ouvriers	90,27	98,38	
d. Sabam + Simin	45,-	37,50	
e. droit de garde (banque)	30,-	49,95	
f. Messe des 2 guerres	8,-	28,-	
g. Extincteurs (Ansul)	420,-	426,55	
h. C.E.S.I.	145,-	183,17	
i. Frais de téléph.	100,-	100,-	
j. Frais de banque	7,-	47,89	
k. Dom. célib. Vrader	6,-	7,50	
o. Frais des Fêtes.	0,-	43,74	
Dépenses ordinaires. Chap. II : *Total*	34 14.717,-	29 14.165,-	

6) Les dépassements de crédits en dépenses

OK parce que le total des engagements du chapitre est <u>inférieur</u> à celui des crédits budgétaires

CONTRÔLES SUR LE COMPTE

NATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS ALLOUÉS AU BUDGET DE 20~~11~~ PAR LA FABRIQUE	SOMMES PORTÉES AU COMPTE DE 20~~11~~	RE
Dépenses ordinaires, chapitre II. REPORT	5634,02	~~5643,35~~ 5 634,02	
Réparation et entretien			
27. Entretien et réparation de l'église	500,-	58,63	
28. » » de la sacristie	0,-	~~49,30~~ 0,00	
29. » » du cimetière	150,-	0,-	
30. » » du presbytère			
31. » » d'autres propriétés bâties			
32. » » de l'orgue			
33. » » des cloches	240,-	~~249,65~~ 240,00	
34. » » de l'horloge			
35. » » autres	1000,-	~~1.355,77~~ 1 000,00	
Dépenses diverses			
36. Supplément de traitement au curé			
37. » » au vicaire			
38. Indemnité au prêtre habitué ou auxilliaire			
39. Honoraires des prédicateurs			
40. Visites décanales	12	30,-	
41. Remises allouées au trésorier	100	110,-	
42. » » à l'évêché			
43. Acquit des anniversaires, messes et services religieux fondés	672,-	1.152,-	
44. Intérêts des capitaux dus			
45. Papier, plumes, encre, registres de la Fabrique, etc.	350,-	97,88	
46. Frais de correspondance, port de lettres, etc.	100,-	47,79	
47. Contributions	130,-	124,24	
48. Assurances contre l'incendie et les accidents	145,-	187,56	
49. Fonds de réserve			
50. Autres dépenses ordinaires :			
a. Charges sociales O.N.S.S. (y inclus secrétariat social)	4023,06	4.229,60	
b. Avantages sociaux employés	809,99	614,16	
c. Avantages sociaux ouvriers	90,27	98,38	
d. Sabam + Simin	45,-	37,50	
e. droit de garde (banque)	30,-	49,95	
f. Messe des 2 guerres	8,-	28,-	
g. Extincteurs (Ansul)	420,-	426,55	
h. C.E.S.I.	145,-	183,17	
i. Frais de téléph.	100,-	100,-	
j. Frais de banque	7,-	47,89	
k. Dom. célib. Vrader	6,-	7,50	
o. Frais des Fêtes.	0,-	43,74	
Dépenses ordinaires. Chap. II : *Total*	14.717,34	14.165,29	

6) Les dépassements de crédits en dépenses

NOK parce que le total des engagements du chapitre est <u>supérieur</u> à celui des crédits budgétaires

On coupe tout ce qui dépasse

Les parties de montants retranchés sont reportés à l'article 61 du compte N + 1

60. Frais de procédure	0,-	475,-
61. Dépenses rejetées du compte antérieur		
62. Autres dépenses extr. : a.		

Cas où le dépassement est toléré

SPW
Service public de Wallonie

CONTRÔLES SUR LE COMPTE

7) Les dépenses – vérification générale – Le « carré magique »

CAMPA
39, MONT DU CARILLON - B-6927 TELLIN
Tél.: ++32 (0) 84 36 70 32 - Fax: ++32 (0) 84 36 66 59
E-mail : info@campatellin.be - www.campatellin.be

TVA BE 0435.880.188
RPM Neufchâteau
FORTIS BANQUE 250-0104345-58

FABRIQUE D'EGLISE ST.VINCENT DE PAUL
C/O.MONSIEUR MASSAUX A.
RUE DU BONNIER 11
B-5000 BEEZ

FACTURE 120140 / 11926

TVA :

Tellin , 30/03/2012

Description / Omschrijving		Montant / Bedrag
121000	ENTRETIEN ANNUEL DES CLOCHES ET AUTOMATION	140,34
	TVA / BTW: 21 %	29,47
	Total / Totaal	169,81 EUR

Indexation selon le contrat d'entretien : 0.877 %
Prix a prévoir dans votre budget 2013
Nouveau prix : 169.81 x 1.00877 = 171.30 EUR

Exonération de certification et signature de la facture - nr. 1990

ORDRE DE VIREMENT
ÜBERWEISUNGSAUFTRAG

Montant / Bedrag EUR 169,81 CENT

Campa
39, Mon
B-6927

19-04-2012 DEXIA 7/2

0039 12-04-2012 (VAL. 12-04-2012) - 32,62
VIREMENT DEXIAWEB VERS LAMPIRIS SA Rue Natalis, 2 4020 Liège BE - 112100387393
0040 12-04-2012 (VAL. 12-04-2012) - 169,81
VIREMENT DEXIAWEB VERS BE95 2500 1043 4558 Campa S. A. 39, Mont du Carillon 6927 TELLIN BE 201212014058
0041 16-04-2012 (VAL. 16-04-2012) - 819,44
VIREMENT DEXIAWEB VERS PIRAGRI sprl Chaussée de Ciney, 389 5300 COUTISSE ANDENNE BE - Votre Facture N. VEN121423 du 16-03-2012

SOLDE AU 19-04-20

Province de Namur
Diocèse de Namur

Commune de Namur
Paroisse de BEEZ

MANDAT de PAIEMENT

Exercice 2012
N° 26
Article N° 33 du Compte et du Budget
SOMME 169,81 €
EXTRAIT N° 07/02 DU 19/04/2012

Le Bureau des Marguilliers de la Fabrique d'Eglise de BEEZ mande au Trésorier de payer à :
CAMPA
Mont du Carillon, 39
6927 Tellin

la somme de : 169,81 €

qui lui est due par ladite Fabrique, pour le paiement de la Facture :
N° 120140/11926
Du 30/03/2012
Motif : Entretien cloches

Délivré à Beez, le 2/4/2012
Le Secrétaire, Paul Delforge
Le Président, Marcel Lagast

DEPENSES - Con

N°	NATURE DES DEPENSES	CREDITS allouées au BUDGET 2012 par la Fabrique en EUROS	SOMMES PORTEES AU COMPTE 2012 par la Fabrique en EUROS
	Dépense ordinaires, chapitre II. REPORT :	2.555,00	55,00
	Réparation et entretien		
27	de l'église	1.500,00	-
28	de la sacristie	200,00	
29	du cimetière		
30	du presbytère		
31	d'autres propriétés bâties		
32	de l'orgue	300,00	
33	des cloches	400,00	169,81
34	de l'horloge		
35	du chauffage et extincteurs	2.500,00	792,46

CONTRÔLES SUR LE COMPTE

8) Les dépenses ordinaires de personnel

I - DÉPENSES ORDINAIRES **Gages et traitements**		
16. Traitement brut du clerc		
17. Traitement brut du sacristain	3 788,42	3 532,41
18. Traitement brut des chantres	6 128,20	6 187,89
19. Traitement brut de l'organiste	3 799,93	3 754,84
20. Traitement brut du souffleur		
21. Traitement des enfants de choeur	59,49	53,49
22. Traitement brut des sonneurs		
23. Traitement brut du porte-croix		
24. Traitement brut du bedeau		
25. Charges de la nettoyeuse ALE		
26. Traitement brut de la nettoyeuse	4 476,35	4 585,73
REPORT des dépenses ordinaires, Chapitre II	**18 252,39**	**18 114,36**
50. Autres dépenses ordinaires : 50a. Charges sociales ONSS (y inclus Secrétariat social)	11 252,32	10 635,97
50b. Avantages sociaux employés	2 194,65	2 325,88
50c. Avantages sociaux ouvriers	496,50	495,25

+ 18a des recettes

Soit le secrétariat social a fourni à la fabrique une ventilation de ces dépenses
Soit on travaille avec les fiches de paie et les mandats

15 Produits des troncs, quêtes, oblations	666,00	666,00
16 Droits de la Fabrique (produits de la cire compris) pour les inhumations et les services funèbres	22,50	67,50
17 Supplément de la commune pour frais ordinaires du culte	20.232,22	20.232,22
18 Autres recettes ordinaires		
a) Charges sociales - quote-part travailleurs	851,57	732,35
b)		
c)		
d)		
e)		
Total recettes ordinaires	22.123,29	22.068,74

9 Blanchissage et raccommodage du linge	150,00	28,50
10 Nettoiement de l'église	1.347,50	1.227,73
11 Autres : a) Documents épiscopaux	41,00	41,00
b) Revue diocésaine de Namur		
c) Guide du fabricien		
d) Divers	50,00	
Autres frais nécessaires à la célébration du culte		
12 Achat d'ornements et vases sacrés ordinaires	50,00	
13 Achat de meubles et ustensiles sacrés ordinaires	50,00	
14 Achat du linge d'autel ordinaire	50,00	
15 Achat de livres liturgiques ordinaires	400,00	166,48
Dépenses arrêtées par l'Evêque : Total :	11.715,50	11.701,98

CHAPITRE II

DEPENSES SOUMISES A L'APPROBATION DE L'EVEQUE et du COLLEGE PROVINCIAL

I. DEPENSES ORDINAIRES

Gages et traitements (montants bruts)

16 Traitement du clerc	1.725,47	1.720,08
17 " du sacristain		
18 " des Chantres		
19 " de l'organiste	2.891,16	2.891,16
20 " du souffleur		
21 " des enfants de chœur	54,54	54,54
22 " des sonneurs		

49 Fonds de réserve		
50 Autres dépenses ordinaires :		
a) Charges sociales ONSS ~~+ secrétariat social~~	3.966,59	3.707,81
b) Avantages sociaux employés	737,80	737,80
c) Avantages sociaux ouvriers	150,00	
d) Frais de banque	30,00	9,88
e) Médecine du travail	150,00	134,96
f) Mise à jour programme	56,27	56,27
g)		
h)		
i)		
j)		

[redacted]

Né le: 09/12/1970 Entré le: 01/01/2002 Sorti le:
Etat. Civil: MARIE
Taux complet à l'engagement: 1926,24
Personne à charge: / AUTRES: 0
TYP: Mensuel

NISS: 701209-085-35
Sexe: M
Lieu de travail: FOY-NOTRE-DAME
Fonction: COMPTABLE

COMPTE INDIVIDUEL
ANNEE 2007

DOSSIER 25391 432
NUMERO 495 00004

Document établi par le Secrétariat Social des Classes Moyennes A.S.B.L. agréée - (Arrêté ministériel du 4-7-46)

UCM

PAGE: 1

EMPLOYEUR: FABRIQUE D'EGLISE ND DE FOY
Adresse: RUE DES CLAVIATS 4
5504 FOY-NOTRE-DAME
Commission paritaire: 00001
N° unique: 0211453466
N° O.N.S.S.: 1132974 54
Organisme assureur: 09
Alloc. Fam.: 41- 61136
Caisse Vacances: 20- 1132974
Med. Trav.: 01

Pas.

MOIS	CODE	NATURE	JOURS	HEURES	TAUX	%	MONTANT	BRUT TOTAL OU FORFAITAIRE BRUT MAJORE	O.N.S.S. TRAVAILLEUR	DIVERS IMPOSABLES CODE	DIVERS IMPOSABLES MONTANT	IMPOSABLE	PRECOMPTE PROFESSIONNEL	DIVERS NETS CODE	DIVERS NETS MONTANT	NET A PAYER	O.N.S.S. EMPLOYEUR
		REMUNERATIONS BRUTES - JOURS - HEURES															
01	100	NORMALES	5	12,50		100,00	143,34	143,34	-18,73 0,12			124,73				124,73	46,52
02	100	NORMALES	4	10,00		100,00	143,34	143,34	-18,73			124,61				124,61	46,52
03	100	NORMALES	4	10,00		100,00	143,34	143,34	-18,73			124,61				124,61	46,52
04	100	NORMALES	4	10,00		100,00	143,34	143,34	-18,73			124,61				124,61	46,53
05	100	NORMALES	5	12,50		100,00	143,34	143,34	-18,73 0,13			124,74				124,74	46,53
06	100	NORMALES	4	10,00		100,00	143,34	143,34	-18,73			124,61				124,61	46,53
07	100	NORMALES	4	10,00		100,00	143,34	143,34	-18,73			124,61				124,61	46,53
08	100< 241	NORMALES JOUR FERIE	4 1	10,00 2,50		100,00 100,00	114,67 28,67	143,34	-18,73 0,15			124,76				124,76	46,53
09	100	NORMALES	4	10,00		100,00	143,34	143,34	-34,65	321 32C	121,84 10,03	240,56				240,56	46,53
10	100	NORMALES	5	12,50		100,00	143,34	143,34	-18,73 0,15			124,76				124,76	46,53
11	100	NORMALES	4	10,00		100,00	143,34	143,34	-18,73			124,61				124,61	46,53
12	100< 317	NORMALES PRIME FIN ANNEE	4	10,00		100,00	143,34 ~~143,34~~	286,68	-37,46			249,22				249,22	93,05
1T	100	NORMALES	13	PAR TRIMESTRE				430,02	-56,19 0,12								
2T	100	NORMALES	13					430,02	-56,19 0,13								
3T	100< 241	NORMALES JOUR FERIE	12 1					430,02	-72,11 0,15								
4T	100	NORMALES	13					573,36	-74,92 0,15								
		RECAPITULATIF DE L'ANNEE:						1863,42	-258,86		131,87	1736,43				1736,43	604,85

DETAIL DES BRUTS	JOURS	HEURES	MONTANTS
100 NORMALES	51	127,50	1691,41
241 JOUR FERIE	1	2,50	28,67
317 PRIME FIN ANNEE			143,34

LES JOURS SONT VALORISES PAR OCCUPATION

436·14 +
37·35 +
258·86 +
732·35 G+

0·C

18a (R)
(Somme des 3 feuilles)

* DETAIL DES DIVERS IMPOSABLES

321 DOUBLE PECULE	121,84
32C COMPL.PEC.VACANCES	10,03

50b (D)
Somme des 2 feuilles

143·34 +
121·84 +
10·03 +
240·93 +
204·79 +
[illegible]
16·87 +
737·86 +

143·34 ×
12· =
1'720·08 +

OU

1'863·42 +
143·34 -
1'720·08 G+

(prime fin an

(4)

[redacted]

NISS: 5[illegible]629-032-04
Sexe: F
Lieu de travail: FOY-NOTRE-DAME
Fonction: CHANTRE-ORGAN. DIPL

Né le: 29/06/1955 Entré le: 01/01/1987 Sorti le:
Etat. Civil: MARIEE
Taux complet à l'engagement: 2142,79 TYP: Mensuel
Personne à charge: / AUTRES: 0

COMPTE INDIVIDUEL
ANNEE 2007

DOSSIER	NUMERO
25391 432	495 00001

Document établi par le Secrétariat Social des Classes Moyennes A.S.B.L. agréée - (Arrêté ministériel du 4-7-46)

UCM

PAGE: 1

EMPLOYEUR: FABRIQUE D'EGLISE ND DE FOY
Adresse: RUE DES CLAVIATS 4
5504 FOY-NOTRE-DAME
Commission paritaire: 00001 N° unique: 0211453466
N° O.N.S.S.: 1132974 54 Organisme assureur: 09
Alloc. Fam.: 41- 61136 Caisse Vacances: 20- 1132974 Med. Trav.: 01

MOIS	CODE	NATURE	JOURS	HEURES	TAUX	%	MONTANT	BRUT TOTAL OU FORFAITAIRE BRUT MAJORE	O.N.S.S TRAVAILLEUR	DIVERS IMPOSABLES CODE	DIVERS IMPOSABLES MONTANT	IMPOSABLE	PRECOMPTE PROFESSIONNEL	DIVERS NETS CODE	DIVERS NETS MONTANT	NET A PAYER	O.N.S.S. EMPLOYEUR
		REMUNERATIONS BRUTES - JOURS - HEURES															
01	100	NORMALES	4	12,00		100,00	240,93	240,93	-31,49			209,44				209,44	78,19
02	100	NORMALES	4	12,00		100,00	240,93	240,93	-31,49			209,44				209,44	78,19
03	100	NORMALES	4	12,00		100,00	240,93	240,93	-31,49			209,44				209,44	78,19
04	100	NORMALES	5	15,00		100,00	240,93	240,93	-31,49			209,44				209,44	78,21
05	100	NORMALES	4	12,00		100,00	240,93	240,93	-31,49			209,44				209,44	78,21
06	100	NORMALES	4	12,00		100,00	240,93	240,93	-31,49			209,44				209,44	78,21
07	100	NORMALES	5	15,00		100,00	240,93	240,93	-31,49			209,44				209,44	78,21
08	100	NORMALES	4	12,00		100,00	240,93	240,93	-31,49			209,44				209,44	78,21
09	100	NORMALES	5	15,00		100,00	240,93	240,93	-58,26	321 32C	204,79 16,87	404,33				404,33	78,21
10	100	NORMALES	4	12,00		100,00	240,93	240,93	-31,49			209,44				209,44	78,21
11	100 241	NORMALES JOUR FERIE	3 1	9,00 3,00		100,00 100,00	180,70 60,23	240,93	-31,49			209,44				209,44	78,21
12	100 317	NORMALES PRIME FIN ANNEE	5	15,00		100,00	240,93 240,93	481,86	-62,98			418,88				418,88	156,41
1T	100	NORMALES	12	PAR TRIMESTRE				722,79	-94,47								
2T	100	NORMALES	13					722,79	-94,47								
3T	100	NORMALES	14					722,79	-121,24								
4T	100 241	NORMALES JOUR FERIE	12 1					963,72	-125,96								
	RECAPITULATIF DE L'ANNEE:							3132,09	-436,14		221,66	2917,61				2917,61	1016,66

DETAIL DES BRUTS	JOURS	HEURES	MONTANTS
100 NORMALES	51	153,00	2830,93
241 JOUR FERIE	1	3,00	60,23
317 PRIME FIN ANNEE			240,93

LES JOURS SONT VALORISES PAR OCCUPATION

* DETAIL DES DIVERS IMPOSABLES		
321 DOUBLE PECULE	204,79	
32C COMPL.PEC.VACANCES	16,87	

* DETAIL DES DIVERS NETS

Voir fiche [redacted] au 50b

2

TRA[redacted]
Adre[redacted]
Caté[redacted]
Quali[redacted]
Né le: 15/05/1962 Entré le: 20/02/1999
Etat. Civil: MARIEE

NISS: 620515-098-13
Sexe: F
Lieu de travail: FOY-NOTRE-DAME
Fonction: NETTOYAGE
Sorti le:
Taux complet à l'engagement: 6,1988 TYP: Horaire
Personne à charge: / AUTRES: 0

COMPTE INDIVIDUEL
ANNEE 2007

DOSSIER: 25391 432
NUMERO: 015 00002

Document établi par le Secrétariat Social des Classes Moyennes A.S.B.L. agréée - (Arrêté ministériel du 4-7-46)

UCM

PAGE: 1

EMPLOYEUR: FABRIQUE D'EGLISE ND DE FOY
Adresse: RUE DES CLAVIATS 4
5504 FOY-NOTRE-DAME
Commission paritaire: 00001
N° unique: 0211453466
N° O.N.S.S.: 1132974 54
Organisme assureur: 09
Alloc. Fam.: 41- 61136
Caisse Vacances: 20- 1132974
Med. Trav.: 01

Pers

MOIS	CODE	NATURE	JOURS	HEURES	TAUX	%	MONTANT	BRUT TOTAL OU FORFAITAIRE / BRUT MAJORE	O.N.S.S. TRAVAILLEUR	DIVERS IMPOSABLES CODE	DIVERS IMPOSABLES MONTANT	IMPOSABLE	PRECOMPTE PROFESSIONNEL	DIVERS NETS CODE	DIVERS NETS MONTANT	NET A PAYER	O.N.S.S. EMPLOYEUR
		REMUNERATIONS BRUTES - JOURS - HEURES															
01	100	NORMALES	4	16,00	7,5522	100,00	120,83	120,83	-17,06			114,39				114,39	50,18
								130,50	10,62								
02	100	NORMALES	3	12,00	7,5522	100,00	90,62	90,62	-12,79			88,41				88,41	37,63
	211	CARENCE MALADIE	1	4,00	7,5522			97,87	10,58								
03	100	NORMALES	5	20,00	7,5522	100,00	151,04	151,04	-21,32			144,32				144,32	62,72
								163,12	14,60								
04	212	SHG MALADIE	1	4,00	7,6955	100,00	30,78	30,78	-4,34	32F	26,43	71,89				71,89	12,78
	21F	GARANTI MALADIE	1	4,00	7,6955	85,88		33,24	3,09	323	15,93						
	213	GARANTI MALADIE	2	8,00	7,6955	25,88											
05	100	NORMALES	2	8,00	7,6965	100,00	61,57	61,57	-8,69	323	7,97	66,23				66,23	25,58
	213	GARANTI MALADIE	1	4,00	7,6965	25,88		66,50	5,38								
	214	MALADIE MUTUELLE	1	4,00	7,6965												
06	100	NORMALES	2	8,00	7,6965	100,00	61,57	92,36	-13,04	32F	26,44	115,88				115,88	38,36
	212	SHG MALADIE	1	4,00	7,6965	100,00	30,79	99,75	10,12								
	211	CARENCE MALADIE	1	4,00	7,6965												
	21F	GARANTI MALADIE	1	4,00	7,6965	85,88											
07	100	NORMALES	4	16,00	7,6965	100,00	123,14	123,14	-17,38			118,77				118,77	51,14
								132,99	13,01								
08	250	VACANCES	5	20,00	7,6965												
09	100	NORMALES	4	16,00	7,6965	100,00	123,14	123,14	-17,38			121,20				121,20	51,14
								132,99	15,44								
10	100	NORMALES	4	16,00	7,6965	100,00	123,14	123,14	-17,38			117,87				117,87	51,14
								132,99	12,11								
11	100	NORMALES	2	8,00	7,6965	100,00	61,57	92,36	-13,04	32F	26,44	123,85				123,85	38,36
	212	SHG MALADIE	1	4,00	7,6965	100,00	30,79	99,75	10,12	323	7,97						
	21F	GARANTI MALADIE	1	4,00	7,6965	85,88											
	213	GARANTI MALADIE	1	4,00	7,6965	25,88											
12	213	GARANTI MALADIE	2	8,00	7,6965	25,88				323	15,93	15,93				15,93	
	214	MALADIE MUTUELLE	2	8,00	7,6965												
1T	100	NORMALES	12	PAR TRIMESTRE				362,49	-51,17								
	211	CARENCE MALADIE	1					391,49	35,80								
2T	100	NORMALES	4					184,71	-26,07								
	212	SHG MALADIE	2					199,49	18,59								
	211	CARENCE MALADIE	1														
	21F	GARANTI MALADIE	2														
	213	GARANTI MALADIE	3														
	214	MALADIE MUTUELLE	1														
3T	100	NORMALES	8					246,28	-34,76								
	250	VACANCES	5					265,98	28,45								
4T	100	NORMALES	6					215,50	-30,42								
	212	SHG MALADIE	1					232,74	22,23								
	21F	GARANTI MALADIE	1														
	213	GARANTI MALADIE	3														
	214	MALADIE MUTUELLE	2														
	RECAPITULATIF DE L'ANNEE:							1008,98	-37,35		127,11	1098,74				1098,74	419,03

3

Personnel

Secrétariat Social des Classes Moyennes
A.S.B.L. agréée - (Arrêté ministériel du 4.7.46)
Chaussée de Marche, 637
5100 NAMUR - WIERDE

Adresse Postale: B.P. 38 - 5100 JAMBES
Tél: 081/32.06.11
Fax: 081/30.74.09
TVA: 407.571.234

60

FACTURE — ONSS N° 3710715-O — LE 31/01/2007

A RAPPELER LORS DE TOUT VERSEMENT OU CORRESPONDANCE		
DOSSIER	NUMERO	PERIODE
N* 25391	3710715-O	01/2007
ONSS 1132974 - 54	NUNE 0211453466	

Donc 12 fiches + pécules de vacances

FABRIQUE D'EGLISE ND DE FOY
RUE DES CLAVIATS 4
5504 FOY-NOTRE-DAME

N° de journal de paie: 07-0001

O.N.S.S.

CAT	LIBELLE	TRAVAILLEUR	EMPLOYEUR	TOTAL
015	Ouvrier	6,44	50,27	56,71
495	Employé	45,06	119,09	164,15
	TOTAL	51,50	169,36	220,86

PAYE LE 17 FEV. 2007 par C.B.C.

(=) 220,86

Art 50 A (D)

220·86 +
61·73 +
62·74 +
214·77 +
62·74 +
244·02 +
188·95 +
71·74 +
135·27 +
62·74 +
203·69 +
216·31 +
62·74 +
62·74 +
230·47 + en EUR
62·74 +
174·81 +
86·29 +
270·73 +
62·74 +
231·22 + L
62·74 +
216·24 + NNES ASBL
88·87 + /
349·90 +
3·707·79G + 0704+++

A payer avant le 28 FEVRIER 2007 à notre compte n° 350-1605400-72
ion à rappeler dans votre paiement : 371/0715/50704
hors délai entraîne des sanctions de la part de l'ONSS.

le bulletin de virement ci-dessous. Si toutefois, vous désirez grouper plusieurs paiements, communiquez-nous par fax le détail précis
ent en indiquant votre numéro de dossier, les numéros de factures complets et les sommes par factures.
collaboration. ***SERVICE COMPTABLE : Tél. 081/320.685 Fax: 081/320.814 E-MAIL: compta_ss200@ucm.be***

EURO — signature(s) — **VIREMENT OU VERSEMENT** — 03

date de signature

En cas de complètement manuel, un seul caractère noir (ou bleu) par case — Ne pas accepter en paiement

date mémo (facultatif) — (uniquement pour exécution dans le futur) — montant — EUR — CENT

compte donneur d'ordre — compte bénéficiaire: 350-1605400-72

nom et adresse donneur d'ordre: FABRIQUE D'EGLISE ND DE FOY, RUE DES CLAVIATS 4, B 5504 FOY-NOTRE-DAME

nom et adresse bénéficiaire: SECRETARIAT SOCIAL, DES CLASSES MOYENNES ASBL, CHAUSSEE DE MARCHE, 637, 5100 NAMUR-WIERDE

communication (en MAJUSCULES): +++371/0715/50704+++

Ne rien écrire ci-dessous

EURO

Secrétariat Social des Classes Moyennes
A.S.B.L. agréée - (Arrêté ministériel du 4.7.46)
Chaussée de Marche, 637
5100 NAMUR - WIERDE

Adresse Postale: B.P. 38 - 5100 JAMBES
Tél: 081/32.06.11
Fax: 081/30.74.09
TVA: 407.571.234

59

FACTURE — FRAIS DE GESTION N° 3710715-G — LE 31/01/2007

A RAPPELER LORS DE TOUT VERSEMENT OU CORRESPONDANCE		
DOSSIER	NUMERO	PERIODE
N* 25391	3710715-G	01/2007
	NUNE 0211453466	

FABRIQUE D'EGLISE ND DE FOY
RUE DES CLAVIATS 4
5504 FOY-NOTRE-DAME

N° de journal de paie: 07-0001

FRAIS DE GESTION

CAT	LIBELLE	MONTANT
	Paies	44,13
	Divers détaillés dans le journal de paie	6,89
	TVA: 21,00%	10,71
	TOTAL	61,73

PAYE LE 17 FEV. 2007 par C.B.C.

(=) 61,73

ECHEANCE : A payer endéans les 15 jours date facture.
Communication à rappeler dans votre paiement : 371/0715/80713
Un paiement hors délai entraîne des frais de rappel.

Veuillez utiliser le bulletin de virement ci-dessous. Si toutefois, vous désirez grouper plusieurs paiements, communiquez-nous par fax le détail précis de votre paiement en indiquant votre numéro de dossier, les numéros de factures complets et les sommes par factures.
Merci de votre collaboration. ***SERVICE COMPTABLE : Tél. 081/320.685 Fax: 081/320.814 E-MAIL: compta_ss200@ucm.be***

COPIE CLIENT

montant en lettres

date mémo — montant en EUR: +++++++61,73+

compte donneur d'ordre

compte bénéficiaire: 350-1605400-72

nom bénéficiaire: SECRETARIAT SOCIAL

DES CLASSES MOYENNES ASBL

communication: 25391/G-3710715 / 01/2007 / +++371/0715/80713+++

date de remise

EURO

EURO — signature(s) — **VIREMENT OU VERSEMENT** — 03

date de signature

En cas de complètement manuel, un seul caractère noir (ou bleu) par case — Ne pas accepter en paiement

date mémo (facultatif) — (uniquement pour exécution dans le futur) — montant: +++++++61,73+ — EUR — CENT

compte donneur d'ordre — compte bénéficiaire: 350-1605400-72

nom et adresse donneur d'ordre: FABRIQUE D'EGLISE ND DE FOY, RUE DES CLAVIATS 4, B 5504 FOY-NOTRE-DAME

nom et adresse bénéficiaire: SECRETARIAT SOCIAL, DES CLASSES MOYENNES ASBL, CHAUSSEE DE MARCHE, 637, 5100 NAMUR-WIERDE

communication (en MAJUSCULES): +++371/0715/80713+++

Ne rien écrire ci-dessous

CONTRÔLES SUR LE COMPTE

9) Apporter les corrections éventuelles

Les corrections sont reprises en rouge dans tous les exemplaires

37. Supplément de traitement au vicaire				
38. Indemnité au prêtre habitué ou auxiliaire				
39. Honoraires des prédicateurs	31,00	31,00		
40. Visites décanales	18,00	18,00		
41. Remises allouées au trésorier	75,00	90,00		70,10
42. Remises allouées à l'Évêché				
43. Acquit des anniversaires, messes et serv. religieux fondés	332,00	166,00		

Celles de l'organisme représentatif agréé figurent en vert

11. Autres				
11a. Documents épiscopaux		41,00	46,00	
11b. Revue diocésaine de Namur	41,00			
11c. Guide du fabricien				
11d. Doc. Culte + Catéchèse	45,00	250,00		

CONTRÔLES SUR LE COMPTE

9) Apporter les corrections éventuelles

Il y a 3 types de rejets

1) Le dépassement de crédit (voire supra) → Le total de tous les dépassements est repris à l'article 61 du compte N+1

2) Le rejet provisoire faute de preuve (facture, mandat, …) → Le total de tous les rejets est repris à l'article 61 du compte N+1 pour autant que la preuve soit fournie avec le compte N+1, sans quoi rejet définitif

3) Le rejet définitif (illégalité, double inscription, … → /

mauvais exercice → Certaines dépenses liquidées jusqu'au 31/3/N+1 peuvent figurer dans le compte N

CONTRÔLES SUR LE COMPTE

9) Apporter les corrections éventuelles

Il faut ensuite reprendre toutes les corrections pour déterminer les résultats.

III. RECAPITULATION

Dépenses				
Arrêtées par l'évêque	2.202,25 €	2.248,11 €	2.328,11	
Soumises à l'approbation de l'évêque Ordinaires	4.171,00 €	4.361,98 €		
et du collège provincial Extraordinaires	0,00 €	0,00 €		
Total général des dépenses	6.373,25 €	6.610,09 €		6.690,09
Recettes >>>>>>>>	9.031,23 €	2.531,31 €		9.283,50
Balance				
Dépenses >>>>>>>>	6.373,25 €	6.610,09 €		6.690,09
Déficit	2.657,98 €	-4.078,78 €		2.593,41

Enfin, on reporte les recettes, dépenses et résultat globaux sur la page de la décision

Evêché de Namur
Dép. chap. I → Total

Namur, le 24/06/2011

évêque de Namur

La Députation permanate du Conseil provincial approuve, en ce qui la concerne, le présent compte-

En recettes à la somme de 9.283,50

En dépenses à celle de 6.690,09

En sorte qu'il est redu comptable 2.593,41

MODELES DE DELIBERATIONS

Modèles de délibérations pour les établissements cultuels

http://pouvoirslocaux.wallonie.be/jahia/Jahia/site/dgpl/accueil/etablissements_cultuels/cultes_finances_modeles

Modèles de délibérations pour les communes

http://pouvoirslocaux.wallonie.be/jahia/Jahia/site/dgpl/accueil/communes_finances_cultes